



# Courrier des lecteurs



Par Marie Gil

Cette rubrique est la vôtre. Vos nombreuses lettres le prouvent et nous intéressent. Dites-nous vos enthousiasmes et vos indignations, mais faites-le en termes courtois. Les lettres anonymes, injurieuses même si elles révèlent un réel problème de fond ne seront pas retenues.

Nous vous remercions de votre diligence.

## ERRATA :

Dans l'article paru sur " Vents du Morvan " n° 12 (p. 2) - Dossier " Questions à Simone Maroux ", une erreur de légende s'est glissée. En effet, la photo représentait une partie du magasin où étaient entreposés différents objets destinés au " Bric à Brac " que Madame Maroux va ouvrir dans sa cave et non la vue de la galerie où ont lieu toutes les expositions organisées suivant le programme détaillé dans l'article qui lui est consacré.

Nous savons bien, Chère Madame, pour l'avoir visitée, que la chapelle du couvent Saint-François est un lieu propice au calme, à la sérénité et à la mise en valeur des oeuvres que nous avons le privilège d'admirer.

Nous prions Madame Maroux de bien vouloir excuser " Vents du Morvan " pour cette erreur.

Vents du Morvan.

## ▣ Voies, cordes ou décastères ?

Le pied en tant que mesure de longueur évoquée par Emile Guillien dans le n° 12 de " Vents du Morvan " a évolué au cours des temps jusqu'à constituer l'expression contemporaine " prendre son pied ". Cette jouissance était, à l'époque (XVII<sup>e</sup>) ressentie par les marins des navires " de course " (corsaires) ou des flibustiers lorsqu'ils recevaient leur part de butin : un tas de pièces d'or d'un pied de haut (alors 33 cm). soigneusement mesuré lors du partage.

M. H.

## ▣ Henri Mitterand - A la rencontre d'Emile Zola

J'ai reçu " Vents du Morvan " n° 12 et je ne saurais assez vous remercier du soin avec lequel vous avez traité mon interview. Vous m'avez comblé. Et, sans aucune modestie, je suis fier d'avoir été ainsi l'objet d'une attention particulière de votre

revue. J'ai lu d'un bout à l'autre le numéro, en admirant sa qualité documentaire, la richesse de sa réflexion sur le patrimoine culturel et humain du Morvan et l'élégance de sa facture. Toute votre équipe fait un très beau travail. Je vous en fait mes sincères et très chaleureux compliments.

Henri Mitterand - Columbia University - New York

▣ Par la présente, nous tenons à vous remercier de votre soutien grâce à la publication de notre article sur l'action " Ecole d'ici Ecole d'avant " (N° 12 - Page 56).

Votre présentation est très soignée.

Merci donc.

Association " Poquita Cosa " - 58140 St. André-en-Morvan

▣ Bien reçu le n° 12 de " Vents du Morvan " qui comme d'habitude est bien présenté, magnifiquement illustré avec des articles bien documentés.

Dans ma retraite Ciotadienne, j'apprécie vraiment ce souffle morvandiau.

J - Therville - La Ciotat

▣ Je vous remercie de votre envoi des " Vents du Morvan " dans lequel figurent les poilus de la Porolle.

Votre analyse qui se termine par " Alors, peut-être serons-nous plus prévisibles, plus légers, plus fraternels " est juste, mais chacun sait que l'expérience douloureuse des uns ne sert pas ou peu aux autres... et rapporter ce que vécurent femmes au foyer - avec enfants - et hommes - dans les tranchées - touchera quelques dizaines de personnes... qui elles-mêmes... Ainsi se transmettent les choses. Grâce à moi... grâce à vous !!

Hervé Charles - Maire honoraire de Mesvres

## **↳ A propos du projet de Pierre et Vacances à Chamboux.**

*Ce projet suscite diverses réactions. Nous vous avons invité, Chers lecteurs, à donner votre avis.*

*Nous recevons un courrier du Comité de défense du site de Chamboux et des usagers de l'eau potable du réservoir du lac de Chamboux que nous vous livrons, ci-après, dans sa totalité :*

Outre les atteintes au site naturel et l'incompatibilité d'un tel projet avec la charte du parc régional du Morvan qui nous avaient principalement mobilisés au départ, de nouveaux aspects du dossier nous paraissent aujourd'hui inacceptables, notamment, en résumant :

- La modification de la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) du barrage de Chamboux en juillet 2002, qui élargit les autorisations d'implantation de résidences de tourisme et des aménagements qui y sont liés, alors même que depuis 1980 ses statuts ne lui autorisent pour toute activité que celle de producteur d'eau potable. Eau potable dont la qualité ne pourrait que baisser et le prix qu'augmenter du fait des traitements supplémentaires à lui infliger à proximité de telles structures.

- Le camping, qui se trouve actuellement sur le futur site du village vacances fait état, documents à l'appui, d'un déficit cumulé de 1,5 million de francs (et ce, malgré un coût à l'origine de 6 millions de francs - valeur 1992 - subventionné à plus de 80 %). Ce trou financier est en passe d'être comblé, de manière totalement illégale, grâce à une forte augmentation du prix de l'eau potable facturée aux 20 000 usagers !

- Pour que le groupe " Pierre et vacances " installe ses 300 logements, il faut lui construire un centre aqua-ludique d'un montant compris entre 11 et 15 millions d'euros (75 à 100 millions de francs). Nous avons pu apprendre que ce coût serait réparti à parts égales entre les collectivités locales, le Département, la Région et l'Europe,

soit 2,75 à 3,8 millions d'euros à rembourser pour la population locale, sans réalisation d'étude prévisionnelle ! La fuite en avant, ou comment sortir d'une impasse financière générée par un pari perdu par un autre, infiniment plus gros...

De plus, M. de Broissia, sénateur-président du Conseil général de la Côte d'Or s'est clairement exprimé en décidant de ne pas inscrire la demande du centre aqua-ludique à l'ordre du jour.

- Le syndicat mixte du barrage de Chamboux, propriétaire de centre aqua-ludique, pourra-t-il garantir l'engagement du groupe " Pierre et Vacances " à rembourser les charges annuelles inhérentes à ce complexe, et en particulier les annuités de l'emprunt à contracter sur 20 ans par les collectivités locales, c'est-à-dire par les contribuables locaux ? Ainsi, au-delà du discours publicitaire, un tel projet induit des conséquences qui nous concernent tous !

Notre association a, à ce jour, déposé deux requêtes au Tribunal administratif de Dijon, en septembre 2002 et janvier 2003, qui n'ont pas encore été jugées. La pétition que nous avons lancée contre le projet compte plus de 4000 signatures. Nous sommes déterminés à défendre notre position jusqu'au bout.

Usagers de l'eau de Chamboux, contribuables de Bourgogne, amoureux de la nature et du Parc du Morvan, rejoignez-nous !

**Vous pouvez adhérer ou vous renseigner (documents, actions de l'association...) :**

- par courrier à " Comité de défense du site de Chamboux - Lavault - 21210 St. Martin-de-la-Mer "

- par E-mail : [sauver.chamboux@free.fr](mailto:sauver.chamboux@free.fr)

- sur notre site :

<http://sauver.chamboux.free.fr>

*D'autres réactions, d'autres suggestions, écrivez-nous, vos lettres seront publiées. Nous vous en remercions par avance.*

